

■ **Samedi 10 janvier - Inauguration de la Pharmacie**
À partir de 12h.

■ **Samedi 17 janvier - Loto**
E.B.L.
À 17h00 - Salle des Fêtes.

■ **Dimanche 18 janvier - Visite de Bras**
À 10h30 Par Isabelle Arlery, guide-conférencière du Pays d'Art et d'Histoire
Gratuit et sans réservation
RDV parking de la Mairie

■ **Dimanche 18 janvier - Ciné Club le 5 à 7**
ACCATONE de Pasolini (1961)
L'Arrimage
À 17h30 - Salle de Cinéma Le Cercle.
Renseignements : 07 81 24 50 53

■ **Samedi 24 janvier - Loto**
Les Rives du Cauron
À 17h00 - Salle des Fêtes.

■ **Dimanche 25 janvier - Concert**
Musiques traditionnelles et populaires TZIGANES et RUSSES - Trio Meyer
Provence États-Unis
À 18h00 - Salle des Fêtes.
Tarif : 10 €/pers. (gratuit pour les - de 16 ans)
Renseignements : 06 18 80 75 73
prvcetatsunis@aol.com

■ **Samedi 31 janvier - Loto**
La Paroisse
À 17h00 - Salle des Fêtes.

FÉVRIER

■ **Samedi 7 février - Loto**
F.E.P.
À 17h00 - Salle des Fêtes.

■ **Dimanche 8 février - Ciné Club le 5 à 7**
L'ATALANTE de Jean Vigo (1934)
L'Arrimage
À 17h30 - Salle de Cinéma Le Cercle.
Renseignements : 07 81 24 50 53

■ **Dimanche 8 février**
Repas dansant de la chandeleur
Pour nos aînés de plus de 70 ans (invitations basées sur inscription sur les listes électorales de la commune), offert par le CCAS et la mairie. *Salle F. Boschero à 11h30 - Inscriptions au 04 94 37 23 40*

■ **Vendredi 13 février - Conférence**
« L'homme dans l'univers chez Hildegard de Bingen »
Le Triomphe du Cœur
À 20h30 - Cinéma Le Cercle.
Entrée libre
Renseignements : 06 81 41 93 14

■ **Samedi 14 février - Loto**
La BD en Fête
À 17h00 - Salle des Fêtes.

■ **Samedi 14 février - CHOUCROUTE**
La BD en Fête
Après le loto - Salle des Fêtes.
Tarif : 15 €/personne (apéritif, choucroute, dessert (café et vin en sus))
Uniquement sur réservation
06 88 40 42 43 - alain.waerzeggers@orange.fr

■ **Samedi 21 février - Nouvel an chinois - Fête du TET**
Viet Vu Dao
Salle des Fêtes à partir de 12h
Renseignements : 06 32 98 24 34
vvd.club.hyvong@free.fr

■ **Dimanche 22 février - Ciné Club le 5 à 7**
LITTLE ODESSA de James Gray (1995)
L'Arrimage
À 17h30 - Salle de Cinéma Le Cercle.
Renseignements : 07 81 24 50 53
www.larimage.fr

Retrouvez toute l'actualité en ligne sur www.mairie-bras.fr et inscrivez-vous à notre newsletter sur notre site internet (au bas de la page d'accueil)

Ces dates peuvent être modifiées en fonction des nécessités et des urgences. Merci de votre compréhension.



NUMEROS SERVICES MUNICIPAUX

■ MAIRIE <i>Lundi au vendredi de 8h à 12h</i> <i>Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 15h à 18h, samedi de 9h à 12h</i>	04 94 37 23 40
■ POLICE <i>GAUTHIER Pascal</i> <i>CHARLET Elen</i>	06 14 43 19 66 06 14 43 08 47
■ POSTE Nouveaux Horaires ! <i>Lundi au samedi de 8h30 à 11h30</i>	04 94 69 94 15
■ DÉCHÈTERIE <i>Ouverte tous les jours, sauf mardi, dimanche et jours fériés.</i> <i>Horaires d'été (mars à oct.): 7h45-12h00 et 13h30-18h00</i> Enlèvement des encombrants : Auprès de la Communauté de Communes :	04 98 05 20 10 04 94 59 40 29
■ MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE <i>Mardi au vendredi : 15h30 à 18h00</i> <i>Samedi : 9h00 à 12h30 (sauf jours fériés)</i>	04 94 37 23 47
■ ÉCOLE <i>Inscriptions en mairie</i>	04 98 05 12 99
■ CRÈCHE	06 21 14 38 89
■ GARDERIE <i>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</i> <i>7h30 à 8h40 et 16h30 à 18h30</i>	06 18 35 17 30
■ CENTRE AÉRÉ <i>Mercredi de 8h30 à 17h30</i> <i>Vacances de 8h à 18h (sauf vacances de Noël et dernière semaine d'août)</i>	06 18 35 17 30

AGENDA MAIRIE

- **Conseils municipaux** : jeudi 15 janvier à 20h30
- **Réunion publique « Rythmes scolaires »** : samedi 10 janvier à 10h30
- **Vœux du Maire** : vendredi 16 janvier à 19h30

PERMANENCE DES ÉLUS

Sur rendez-vous, nous contacter par téléphone au : 04 94 37 23 40, nous écrire directement :

- **Finances** : Franck PERO, fpero@mairie-bras.fr
- **Affaires sociales, Habitat, Lien intergénérationnel** : Dominique DE PUYDT, ddepuydt@mairie-bras.fr
- **Travaux** : Guy HERNANDEZ, gghernandez@marie-bras.fr
- **Développement économique et Tourisme, Eco-le** : Christel SAÏDANE, csaidane@mairie-bras.fr
- **Culture, Fêtes et Cérémonies** : Stéphane BIDAUX, sbidaux@mairie-bras.fr
- **Urbanisme et Communication** : Anne COUPLEZ, annecouplez@mairie-bras.fr
- **Jeunesse et Sports, Associations et Conseil des Sages** : Jean-Pierre RIVIER, jprivier@mairie-bras.fr

Tous les samedis matins, sans rendez-vous : 2 élus sont présents en mairie, de 9h à 12h, pour répondre à vos questions.



Retour en images sur 2014



Le C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale

■ **PORTAGE DE REPAS** :
Les commissions extramunicipales en charge de la cantine et des affaires sociales étudient les différentes possibilités pour mettre en place le service de portage de repas à domicile.
Si vous désirez bénéficier de ce service, nous vous invitons à contacter le CCAS pour vous inscrire sur la liste d'attente. Nous pourrions ainsi vous envoyer la proposition dès la mise en place de ce service.

■ **L'AUTOSTOP PARTICIPATIF** :
Pour les jeunes et moins jeunes, un moyen plus sûr de faire du stop qui favorise une mobilité plus souple que le covoiturage et sécurisée avec le soutien de l'association

GUARRIGUES à St Maximin !
Vous désirez en savoir plus, rendez-vous au CCAS de Bras ou par téléphone au 04.94.59.96.63

■ **HABITAT & ÉNERGIE** :
Vous désirez faire des travaux de rénovation dans votre logement, en améliorer le confort, l'adapter à vos besoins, ou transformer un bien en vue de le mettre en location ? Locataires ou propriétaires, nous pouvons vous aider à trouver des financements à certaines conditions. Renseignez-vous au CCAS de Bras ou à la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien.

■ **SANTÉ & MUTUELLE**
Vous avez des difficultés à payer une mutuelle qui vous assure un minimum de soins préventifs voire des soins urgents ? Nous pouvons vous orienter vers des services abordables ou faire valoir votre droit à une aide complémentaire de santé. Vous n'avez plus de couverture de sécurité sociale ? Nous pouvons vous accompagner pour retrouver vos droits de base et bénéficier directement de soins urgents.

Rendez-vous au CCAS de Bras. ■



Les artisans d'art Des hommes passionnés aux savoir-faire complexes

Les métiers d'art sont l'héritage de savoir-faire précieusement élaborés au fil des siècles. Ils offrent une palette de plus de 200 métiers répartis en 19 secteurs. Terre, verre, bois, cuir, arts graphiques ou arts du spectacle...

Les professionnels des métiers d'art sont d'abord des hommes et des femmes de passion. Ils peuvent travailler pour la conservation et la restauration du patrimoine. Ils peuvent aussi œuvrer dans le domaine de la création en lien avec les particuliers, les décorateurs ou les designers. Métiers d'hier et d'aujourd'hui, les métiers d'art sont surtout des métiers d'avenir. Ils éveillent sans cesse de nouvelles passions et vocations.
La Commune de Bras a la chance de posséder quelques uns de ces artisans d'art ou l'on prend le temps de créer, de restaurer ou encore de travailler la matière avec respect et savoir-faire.
Nous avons souhaité lors de ce nouveau numéro, les mettre en valeur et vous les présenter.

Hélène (Raymond - Guillier), « Atelier Ramponneau » Tapissière d'ameublement. Après une carrière professionnelle de commerciale, la vie lui réserve des surprises et elle doit malheureusement repartir travailler. Sa fille, sa première admiratrice pour ses dons en couture et restauration de meubles, la pousse à se reconverter afin de travailler cette fois-ci pour elle, et tenter de vivre de sa passion. Elle se renseigne auprès des artisans tapissiers, se documente sur le métier. Elle repart à l'école durant 2 ans et c'est diplômée en poche qu'elle crée « L'Atelier Ramponneau ». Pourquoi, Ramponneau, tout simplement parce que c'est le nom commun du marteau de tapissier ...
En quoi consiste ce métier ?
Le tapissier d'ameublement est l'héritier des artisans du Moyen-âge. Aujourd'hui, il façonne tout ce qui touche à la décoration textile d'un espace intérieur. Il confectionne aussi des literies et autres coussins. Le tapissier doit aussi savoir garnir et habiller (gainage) des meubles

(sièges, canapés, fauteuils, literies, portes, placards...).

La passion d'Hélène, comme elle le dit si bien : « c'est de donner une seconde vie à tout fauteuil, banquette, ou siège de style ou moderne ». Elle travaille avec des matières premières traditionnelles et écologiques comme le crin, les ressorts, les sangles de jute. Elle préfère toutefois utiliser des agrafes qui abiment moins le bois en remplacement des clous et de la ouate de polyester à la place du coton pour éviter le développement de mites. Douée également en couture, elle s'est impliquée durant de nombreuses années au sein d'associations Brassoises, elle a entre autre, animé un atelier de création de costumes traditionnels Provençaux.
Pour voir ses restaurations et prendre contact : www.atelier-ramponneau.fr - mail : contact@atelier-ramponneau.fr - Tel. 06 03 06 42 21

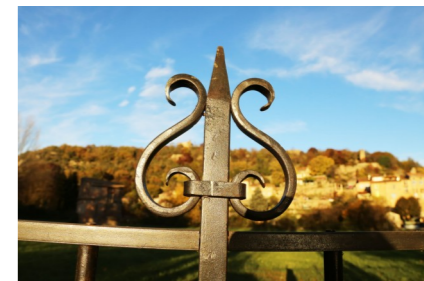


Roger Bard, Ferronnier d'art

La rue Jean Jaurès, est rythmée par le tintement du marteau de M. Bard sur son enclume pour travailler le métal, dans son atelier forge.
Ses œuvres, reconnaissables à son style devenu sa signature personnelle, sont visibles à l'entrée de bon nombres de maisons Brassoises pour lesquelles il a réalisé de magnifiques portails et grilles en fer forgé. Pas de soudure, que du métal chauffé, travaillé et formé à la force du marteau !
C'est un métier qui fait appel à l'Art du feu et de la courbe. La ferronnerie se caractérise par la qualité artistique des

réalisations des artisans et leur destination : petits objets utilitaires décoratifs et mobiliers mais aussi des ouvrages forgés de plus grande taille comme les grilles, garde-corps, rampes d'escalier...

Voir ses réalisations et Contact : 40, rue



Jean Jaurès - Tel. 04 94 69 94 22

Dudon Arnaud Entreprise, Tailleur de pierres. Arnaud Dudon est tailleur de pierre depuis ses 18 ans, il a appris les ficelles en suivant un compagnon pendant plus d'une année. Passionné, il pratique le métier que lui a transmis son père, lui-même tailleur de pierres. Ensemble, ils ont déjà travaillé sur de nombreux ouvrages et notamment sur des monuments historiques renommés de la région PACA.

Méticuleux et précis, Arnaud Dudon est en mesure de réaliser toute sorte de commande, auprès des professionnels (mairies, collectivités, etc.) et des particuliers.

Arnaud Dudon réalise tout travaux de tailles de pierres :
Éléments d'architecture en pierres de taille : murs, arcs, voûtes, piliers, etc.
Créations décoratives en pierres : cheminées, fontaines, escaliers, etc.
Ornement en pierres : corniches, façades, décorations intérieures, etc.
En fonction de la demande et du budget, il réalise les dessins du projet, à l'installation de son œuvre sur le chantier. Voir ses réalisations et Contact : www.taille-pierres-dudon.fr - mail contact@taille-pierres-dudon.fr - 28 rue Henri Fabre - Tél. 06 68 38 52 09. ■

Halte à l'incivisme!

Force est de constater que les incivilités sont devenues coutumières sur notre commune : stationnements intempestifs, inscriptions sur les murs des biens publics et surtout dépôt des ordures ménagères et déchets encombrants n'importe où, n'importe quand, dans n'importe quel contenant.

Ces cimetières sauvages de déchets dégradent les paysages et ternissent l'image de notre village qui offre ainsi un spectacle désolant à cause d'une poignée de gens incorrects.

Ce genre de comportement est inadmissible et irresponsable. Qui plus est, les agents de la communauté de communes chargés du ramassage des ordures ont à leur charge une mission difficile et pénible : leur travail mérite plus de considération.

Les déchets encombrants ne doivent pas être abandonnés à côté des conteneurs ou sur la voie publique, mais à la déchèterie

RAPPEL : Décharges sauvages

Le dépôt ou abandon illégal de déchets est une source de pollution environnementale.

Selon l'article L 541-1-1 du Code de l'Environnement on entend par déchet : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. »

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, hors les emplacements prévus à cet effet, des déchets, est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe (article R.632-1 du Code Pénal) (150 €)

Lorsque ces déchets sont transportés avec l'aide d'un véhicule pour être ensuite abandonnés dans un lieu public ou privé, l'article R.635-8 du Code pénal prévoit une amende pour les contraventions de la 5^{ème} classe (de 1 500 à 3 000 €). Cet article prévoit également la saisie du véhicule. ■

TRANSPORTS SCOLAIRES

L'équipe municipale ainsi que la police municipale sont conscients et prennent au sérieux les différents problèmes rencontrés qui se posent lors des transports scolaires. Nous souhaitons appeler les parents à sensibiliser leurs enfants aux règles de civisme et au danger potentiel.

Nous ne pouvons tolérer les actes d'incivisme dans les cars scolaires et mettons donc en œuvre les moyens nécessaires afin de mettre un terme à ces agissements (avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive). ■

GRATUITE prévue à cet effet. Nous lançons donc un appel au civisme et invitons les citoyens à respecter la réglementation relative au dépôt des ordures ménagères.

Ce combat contre l'incivisme doit être une entreprise collective. Il ne peut être vaincu sans votre collaboration. Nous comptons donc sur vous pour préserver la propreté de notre espace public afin que notre commune demeure un lieu où il fait bon vivre. ■

Déchèterie de Bras

Ouverte tous les jours sauf mardi, dimanche et jours fériés
Horaires d'hiver, du 1er novembre à fin février : 8h00-12h00 et 13h30-17h30 - Horaires d'été, du 1er mars à fin octobre : 7h45-12h00 et 13h30-18h00.

Ramassage des encombrants

Sur rendez-vous auprès de la communauté de communes
Tél. 04 94 59 40 29. ■



Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien

Le 1er janvier 2014, notre commune a rejoint le territoire de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien (CCSBMA). Cette intégration s'est faite tout naturellement du fait de la proximité de notre village avec Saint Maximin et a permis de faire coïncider notre bassin de vie avec des projets à échelle communautaire.

A l'occasion des dernières élections municipales, vous avez également élu les 4 conseillers communautaires de notre

commune : Franck PERO, Sylvie BERNARD, Guy HERNANDEZ et Alain WAERZEGGERS.

Lors du 1er conseil communautaire, il a été élu comme Présidente, Mme Christine LANFRANCHI DORGAL, mais aussi 8 Vice-Présidents (un par commune), chacun étant responsable d'une commission de travail. C'est ainsi que notre Maire, Franck PERO a été élu 3ème Vice-Président avec la gestion de la commission « Finances ».

Les missions de ces élus sont articulées autour des compétences gérées par la communauté de communes à savoir : le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'élimination et la valorisation des déchets, la politique de la ville (habitat), la petite enfance, l'assainissement non collectif, les transports scolaires, l'environnement et les actions sociales.

Ils prennent une part active en étant force de proposition et en travaillant à l'avancement des projets. ■

L'imposition

Comme vous l'avez remarqué, l'imposition 2014 a été quelque peu bouleversée suite à l'intégration de Bras dans une nouvelle intercommunalité, la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien (CCSBMA). Elle est bouleversée mais sans augmentation pour la majorité des Brassois. En effet, la perception des ressources au bon fonctionnement de l'intercommunalité est différente.

La Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon (CCPAV) appliquait une imposition avec un vote de taux sur la Taxe Foncière (TF) et sur la Taxe d'Habitation (TH) mais aussi avec une Redevance sur les Ordures Ménagères (ROM). Pour information, la ROM 2014 s'élève à 218€.

La CCSBMA applique seulement une imposition avec un vote de taux sur la TF et sur la TH. Même si ces taux sont supérieurs à ceux appliqués par la CCPAV, avec la suppression de la ROM, l'imposition est comparable pour une grande partie des foyers. Cette forme d'imposition est par contre défavorable aux foyers qui possèdent une forte valeur locative, base sur laquelle sont appliqués les taux votés.

Il n'y a pas d'impôt plus injuste que celui qui ne sert pas à la



population qui le verse. Pendant des années, et même si la municipalité a eu à cœur de défendre vos intérêts, la CCPAV n'a pas répondu aux nombreux besoins des Brassois. Depuis 2014, cette injustice est résolue puisque la CCSBMA investit pour votre qualité de vie.

Cela passe par des investissements conséquents :

- Un programme très important de mise en place de conteneurs enterrés a été réalisé et se poursuivra dans les années à venir ;
- Un projet de construction d'une crèche de 20 places est en cours pour une livraison fin 2016.

Mais aussi par des aides et actions :

- Un Programme d'Intérêt Général (PIG) et un Prêt à Taux Zéro (PTZ) afin de lutter contre la précarité énergétique et impulser la création de logements sociaux ;
- Une participation financière aux transports scolaires et à Varlib pour les étudiants ;
- Un renforcement de la politique de valorisation des déchets, etc.

Pour résumer, CCSBMA œuvre pour l'intérêt intercommunautaire sans délaisser pour autant les petites communes comme la nôtre. ■

Des Mots d'Enfants La magie s'invite à l'école

Les élèves de l'école ont assisté à un spectacle offert par la mairie. Ce spectacle raconte une histoire qui va permettre au magicien de présenter ses tours talentueux. Un spectacle varié : un beau décor, de nombreux accessoires, des enfants émerveillés nous ont permis

d'assister à un spectacle interactif (l'ardoise vivante ; l'œuf invisible ; les apprentis magiciens).

Un monde fantastique : le magicien a réussi à nous emporter dans son monde fantastique. Nous avons été impressionnés par des tours spectaculaires et

surprenants. L'idée de faire participer les enfants a rendu son spectacle vivant et attrayant. Les élèves remercient la Mairie pour ce beau cadeau. Ce spectacle nous a permis de rentrer dans son monde magie : la magie de Noël !

Les CM2, classe de Monsieur DORÉ. ■

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Manifestation Basset Hound

Le Dimanche 14 septembre, une manifestation canine a été organisée pour la 10^{ème} année consécutive, à la salle des fêtes de Bras.

Mais, Qui est le Basset Hound ? ...

C'est le chien du feuilleton Colombo ou encore celui du magasin télé Z

Notre village a accueilli à cette occasion, environ 80 chiens de la race accompagnés de leurs familles, au total 180 personnes venues de toutes les régions de France pour participer à cette journée.

Celle-ci étant organisée comme chaque année, au profit d'«Un Cœur sous l'Oreille», association d'aide aux sauvetages des Bassets hounds abandonnés. A ce jour, l'association a contribué depuis sa création, fin 2006, aux placements de 200 bassets Hounds abandonnés dans les refuges et SPA de France. Par ailleurs, elle organise dans plusieurs régions, des journées amicales au profit des refuges les plus nécessiteux.

La journée du cœur en Provence, se déroule chaque année à Bras. Elle est agrémentée de multiples animations et concours tel que celui...

- Des « Jeunes Présentateurs » réservé aux enfants accompagnés de leur chien.

- Du « Rappel » ouvert à tous et récompensant le chien le plus rapide.

- Des « Grandes Oreilles » consacré aux quatre pattes.

Et le tout sous notre beau soleil de Provence. A noter que le gagnant 2014 de ce dernier concours, a remporté le titre avec 72,5 cm d'envergure d'oreilles.

Le bénéfice de cette journée permettra la livraison de croquettes dans plusieurs refuges de la région PACA. A ce jour, les journées de Bras en Provence ont permis l'achat de 17 tonnes de croquettes, soit la livraison de 70.000 repas chiens.

Message à l'attention de notre municipalité :

Toute l'équipe d'un « Cœur sous l'Oreille », adresse, à l'occasion de cet article, un grand MERCI à notre municipalité qui chaque année, met à disposition, tout ce qui est nécessaire à la réussite de notre journée. Locaux, Matériel, SonoElle tient également à remercier le personnel technique pour sa disponibilité et sa gentillesse.

Rodolphe Falzerana...Vice président de l'association. ■

BRÈVES

Qu'on se le dise !

Mise en garde

De plus en plus de démarchages nous sont signalés sous prétexte de s'introduire dans votre domicile.

Sachez que la mairie n'autorise aucun démarchage. N'hésitez pas à contacter la police municipale si cela se présente, Ne signez rien dans l'immédiat.

Le cœur du village, une zone de rencontre

Prochainement, vous allez voir apparaître ce panneau. La municipalité va créer une zone de rencontre qui cherche à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également à permettre le développement de la vie locale. Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet (Art. R417-10 du Code de la route).

De nouveaux horaires pour la Police Municipale

Comme nous l'avons promis lors de la campagne électorale, nous avons aménagé et étendu les horaires de présence de la Police Municipale.

Cette nouvelle organisation permet de lutter plus efficacement contre l'incivilité, notamment les problèmes de stationnement, les vitesses excessives etc...

Les premiers résultats sont visibles ! Le civisme de chacun permettra de bien vivre ensemble !

NAISSANCES

■ TERRIEN Naëlys, Elise, Jeanne née le 21 décembre 2013 à Aix-en-Provence de TERRIEN Eric et MESECIYAN Céline ■ THIMON Alexandre né le 29 mai 2014 à Brignoles de THIMON Joël et de RUDKOVSKAYA Margarita ■ COL Jade, Hédi née le 13 juin 2014 à Brignoles de COL Gabriel et de OLLÉ Delphine ■ MEYER Lucien Hugo Ange né le 26 août 2014 à Brignoles de MEYER Olivier et LUCIEN Sonia ■ BRULET LEFEBVRE Ethan Jean né le 9 septembre 2014 à Brignoles de BRULET Yohan et LEFEBVRE Jennifer ■ POLLIZZI Giulia Stéphanie née le 1^{er} novembre 2014 à Brignoles de POLLIZZI Silvio et DECENVIRALE Stéphanie ■ SANTAMARIA Lucie née le 12 novembre 2014 à Brignoles de SANTAMARIA Yoann et BESNARD Laura ■ MARTIN SAT Léo Henri Maurice né le 24 novembre 2014 à Brignoles de MARTIN Benjamin et SAT Sandrine ■

MARIAGES

■ DUNEUFGERMAIN Mathias André Lucien et PELTIER Alyson Magali Marie, le 12 juillet 2014 ■ BURANI Fabien Yves Jean Marcel et AUBERT Manon Elisabeth, le 19 juillet 2014 ■ PAUTRIER Philippe André et DESBARRE Marie-Françoise, le 9 août 2014 ■ MADRID Michel Louis et DUPOUX Isabelle Claude Marie, le 23 août 2014 ■ BECKER Pierre Jacques Etienne et MENOUD Christine Rose le 4 octobre 2014 ■

DÉCÈS

■ DJÉRANIAN Christiane, le 6 juin 2014 ■ DIDIER Bruno, le 10 juin 2014 ■ GONDICART Bernard Louis Ambroise, le 13 juin 2014 ■ BARD Annie Yvonne, le 24 juin 2014 ■ ROBERT Johan Alexandre Gérard, le 25 juillet 2014 ■ BARD Romain Roger René, le 18 août 2014 ■ BLANC Lucienne Fernande, le 26 septembre 2014 ■ LUCCHIARI Pio Gino, le 12 octobre 2014 ■ LEROUX Yvonne Jeanne, le 2 novembre 2014 ■ ASTÉSANO Reine Claudette Françoise, le 24 novembre 2014 ■ MACI Franck Guseppe le 4 décembre 2014 ■



EDITO

Le Mot du Maire

Au nom de tout le Conseil Municipal, j'ai le plaisir de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année que nous venons de débiter ensemble. J'ai également une pensée toute particulière pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, dans la peine, dans la solitude ou les difficultés. Malgré de nouvelles contraintes financières (désengagement de l'état, réformes des rythmes scolaires, etc.) l'année 2014 fût riche pour notre village. Je tiens à remercier une nouvelle fois tous les acteurs qui participent à cette dynamique et qui, à nos côtés améliorent votre qualité de vie.

2014 a aussi été synonyme de renouvellement de l'équipe municipale, de travaux et de nombreux événements. C'est pour moi l'occasion de faire le point sur quelques actualités marquantes et notamment :

- La Loi Alur : cette nouvelle loi approuvée par le gouvernement entre les 2 tours des élections municipales est venue perturber fortement notre règlement d'urbanisme (PLU). En effet, elle a complètement gelé les zones naturelles (N) et agricoles (A), empêchant toutes modifications de vos constructions d'habitation. Nous avons donc engagé une révision du PLU afin de défendre vos intérêts. Certains d'entre vous se sont heurtés à un refus de leur projet, mais j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un amendement a été adopté par le gouvernement et des agrandissements dans ces zones sont à nouveau autorisés. Toutefois, une révision du PLU reste indispensable mais sera moins conséquente.

- Les nouveaux rythmes scolaires : cette réforme a mis à mal les habitudes et l'organisation scolaire et périscolaire mais aussi les finances publiques avec un coût annuel estimé à 80 000€. Comme promis, nous avons fait un choix qualitatif et passé le démarrage, le défi est remporté ! Les activités proposées sont de qualité et les enfants s'y épanouissent pleinement.

- La pharmacie : elle était tant attendue ! Je voudrais remercier tous les acteurs qui ont participé afin que cet établissement puisse enfin s'implanter à Bras. Je leur souhaite bien évidemment la bienvenue mais aussi tout le succès qu'ils méritent.

- Les travaux : après l'embellissement du village, la dynamique d'amélioration se poursuit avec de nombreux chantiers en cours.

- Les festivités : la nouvelle place a permis d'organiser de nombreuses manifestations avec notamment la création des « esgourdes de Bras », concert qui clôturera chaque été.

Ensemble, ayons confiance en l'avenir de notre village !

Je vous renouvelle à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2015. Qu'elle soit faite de joies, de réussites, de bonheurs multiples pour vous, vos proches, et aussi pour notre commune.

Bien à vous,

Franck Pero

« Le Journal de Bras », journal municipal trimestriel n° 22
édité par le village de Bras,
Equipe rédactionnelle : Jean Pierre RIVIER, Aline COLLODELLO, Béatrice SOSCIA,
Candice BRISARD, Dominique DE PUYDT, Eric JOUVE,
Aude BESSIERE, Anne COUPLEZ.
Directrices de la publication : Aude BESSIERE et Anne COUPLEZ.
Rédacteur en chef : Franck PERO.
Imprimeur : INAPOLEGRAPHIQUE, 13400 Aubagne